

Le Document d'Information Communal

sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.)



Les risques majeurs dans l'Aube

Les risques majeurs semblent concerner en priorité les régions sismiques, volcaniques et celles riches en sites industriels dangereux. Le département de l'Aube, département calme à priori, comporte en réalité 300 communes, sur 430, concernées par un risque majeur naturel ou technologique, si bien que le département est concerné par la diffusion d'une information préventive destinée au public. Cette information est même devenue un droit depuis la loi du 22 juillet 1987 (décret du 11 octobre 1999 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs). Dans l'Aube existent deux types de risques naturels : le risque inondation et le risque mouvement de terrains. Les risques technologiques sont au nombre de quatre : le risque rupture de barrage, le risque nucléaire, le risque industriel et le risque transport de matières dangereuses.

« PREVENIR POUR MIEUX REAGIR »

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de Saint-Julien-les-Villas est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'événement.

Une information régulière vous sera apportée en fonction de l'état d'avancement de ce plan.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire, de Saint-Julien-les-Villas, Daniel PICARA



SOMMAIRE

- Le risque INONDATION
 - Les bons réflexes
- Le risque INTEMPERIES
 - Les bons réflexes
- Le risque INTEMPERIES HIVERNALES
 - Les bons réflexes
- Le risque TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES
 - Les bons réflexes

LE RISQUE INONDATION

LES BONS REFLEXES

Avant :

- Prendre conscience qu'une crue majeure reste probable
- Mettre hors d'eau (si possible) vos papiers administratifs et vos biens précieux
- Prévoir vos moyens d'évacuation et d'hébergement ou se renseigner des lieux d'hébergements prévus à cet effet par la commune
- Consulter le Plan de Prévention des Risques d'Inondations de la commune (à votre disposition au Centre Technique Municipal) pour connaître la hauteur de l'eau dans votre habitation
- Disposer d'un éclairage de secours et de radio à piles
- Bien évaluer la valeur de ses biens et de son mobilier (photos, factures)

Au moment de l'alerte :

- Informez-vous pour connaître l'évolution de la situation
- Disposez d'une réserve de produits alimentaires et d'eau en bouteilles
- Surélevez vos meubles ou montez-les à l'étage si votre habitation en est dotée
- Limitez vos appels téléphoniques : libérez les lignes pour les secours
- N'empruntez pas les ascenseurs dans les immeubles
- Tenez-vous prêts à évacuer votre habitation sur demande expresse des autorités
- Coupez les réseaux (eau, gaz, électricité) et fermez fenêtres et volets
- Ne vous engagez pas sur une route inondée
- Prévoir couvertures, vêtements chauds et provisions, en cas de déplacement indispensable

Après la crue :

- Attendre l'ordre des autorités pour réintégrer sa maison
- Sécher et désinfecter les pièces inondées
- Assurer le chauffage de vos pièces
- Effectuer un état des dommages causés par l'inondation (information à fournir à la mairie et à votre assureur)



Ne pas téléphoner



Monter les biens à l'étage



Couper les réseaux



Se tenir prêt à évacuer

RISQUES INTEMPERIES

LES BONS REFLEXES

Pour les vents violents :

- Prenez les précautions qui s'imposent face aux conséquences d'un vent violent
- Restez chez vous, rangez les objets exposés au vent, n'intervenez surtout pas sur la toiture
- Evitez toute activité extérieure, si vous devez vous déplacer, soyez prudent, empruntez les grands axes de circulation
- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets

Pour les orages :

- Evitez les activités extérieures
- Soyez très prudents, en particulier si vous devez vous déplacer, les conditions de circulation pouvant devenir dangereuses
- Si vous êtes à l'extérieur, abritez-vous hors des zones boisées et mettez vos biens en sécurité
 - Sur la route, arrêtez-vous et ne quittez pas votre véhicule

Pour la canicule :

- Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour
- Buvez fréquemment et abondamment même sans soif
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes
- Evitez de pratiquer une activité physique
- N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider

INTEMPERIES HIVERNALES

LES BONS REFLEXES

Avant :

- Connaître les règles pratiques de circulation en hiver (www.route.equipement.gouv.fr)
- Se renseigner sur les prévisions météo
- Protéger les installations du gel (canalisations extérieures, compteurs d'eau...)
- Prévoir couvertures, vêtements chauds et provisions, en cas de déplacement indispensable

Pendant :

- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Renseignez-vous sur l'état des routes : www.bison-fute.equipement.gouv.fr
3615 route ou 3615 autoroute
France BLEU Champagne (95.1) ou autoroute info (107.7)
- Déplacez-vous le moins possible
- Ne vous engagez pas sur un itinéraire enneigé sans équipement spécial
- Eteignez le moteur si vous êtes bloqué dans votre véhicule pour éviter les intoxications à l'oxyde de carbone et attendez les secours



Après :

- Évaluez les éventuels dégâts et signalez-les à votre assureur et en mairie
- Évaluez les dangers (branches menaçant de casser, fils électriques endommagés)
- Attendez le dégagement des voies pour prendre la route
- Dégagez les accès aux habitations

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Les dangers :

- L'explosion déclenchée par un choc ou une étincelle sur des produits hautement inflammables ou explosifs. Elle peut blesser par onde de choc ou projection de débris, elle peut aussi souffler des constructions.
- L'incendie des produits pétroliers ou chimiques enflammés suite à l'accident. Outre la propagation de l'incendie, ils peuvent également provoquer des fumées toxiques.
- La dispersion d'un produit, suite au renversement ou la rupture du container, les matières dangereuses vont se répandre dans l'air, sur le sol ou dans l'eau (rivière et nappe phréatique).

La diffusion dans la nature de produits toxiques justifie le déclenchement d'une alerte.



LES BONS REFLEXES

Vous êtes témoin de l'accident :

Donnez l'alerte POMPIERS : 18 ou 112 pour les portables.
POLICE : 17
SAMU : 15

- Indiquez le lieu précis nom de rue et numéro, le nombre de victimes et le type de traumatisme
- Donnez les numéros des plaques d'identification de produit et de danger apposées sur le véhicule
- Ne déplacez pas les victimes, sauf incendie
- Ne restez pas dans la zone de dégagement de fumées ou gaz toxiques, éloignez-vous en.



L'alerte est donnée par la sirène : 3 sons modulés de 1 minute et 41 secondes espacés de 5 secondes

Consignes de sécurité en cas d'alerte :

Enfermez-vous dans un bâtiment et calfeutrez les ouvertures,
ventilation et aérations
Stoppez chauffage et ventilation (VMC)
Ne téléphonez pas
Ne fumez pas
N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Les enseignants connaissent les consignes de sécurité
Ecoutez la radio pour connaître les consignes
Soyez prêts à évacuer les lieux à la demande des autorités

Fin d'alerte : 1 son continu de 30 secondes:

- Respectez les consignes données par les Services de secours
- Aérez le local dans lequel vous vous étiez réfugié
- Consultez un médecin en cas d'irritations
- Changez de vêtements si possible



Reconnaître les repères :



Numéro d'identification du danger



Numéro d'identification matière



Type(s) de danger

Contacts utiles

Sapeurs-pompiers : **18** ou **112**
SAMU : **15**
Police nationale : **17**
Police municipale : **03.25.71.79.40**

Préfecture de l'Aube : **03.25.42.35.00**

Mairie : **03.25.71.79.30**

Fréquence France bleu Champagne : **95.1** Fréquence France Inter : **95.3**

Pour en Savoir plus :

Prim-net (portail de la prévention des
risques majeurs)
www.prim.net

Direction régionale de l'environnement
www1.centre.ecologie.gouv.fr
44, rue TITON
51000 Chalons en Champagne
03.26.64.69.04

Ministère de l'écologie et
du développement durable
www.ecologie.gouv.fr

Préfecture de l'Aube
www.aube.pref.gouv.fr

Protection civile de l'Aube
32, rue Ambroise Cottet 10000 Troyes 03.25.73.04.64

Conseil général du L'Aube
www.cg-aube.com

Direction départementale territorial
1, Boulevard Jules Guesde
BP 769
10026 Troyes cedex
03.25.71.18.00

Météo France
www.meteofrance.com
0 892 68 02 10